



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Soudan

Question écrite n° 71426

## Texte de la question

M. Laurent Dominati attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la gravité des exactions pratiquées par le gouvernement du Soudan dans le sud du pays pour provoquer l'extermination ou la fuite des populations locales dans la perspective d'une intensification de l'exploitation pétrolière visant à accélérer l'établissement d'un peuplement originaires du Nord, présumé favorable aux autorités de Khartoum en cas de référendum d'autodétermination dans la région. Il le prie donc de recommander aux opérateurs pétroliers français ainsi qu'aux entreprises d'équipement de biens et de services et aux instances responsables du MEDEF de s'abstenir de toute activité propre à favoriser l'industrie pétrolière au Soudan. Il lui demande, par ailleurs, de s'assurer que les Etats membres de l'Union européenne adoptent la même attitude.

## Texte de la réponse

Le Soudan subit sans interruption depuis 1983 une guerre civile qui oppose l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), implantées essentiellement dans le sud du pays, aux forces gouvernementales et aux milices alliées. Les combats, qui ont causé entre 500 000 et 2 millions de morts, essentiellement du fait de la dégradation de la situation humanitaire, et plus de 4 millions de déplacés et réfugiés, se sont intensifiés depuis le printemps 2000. L'APLS a alors lancé une offensive en direction des champs pétroliers, mis en exploitation depuis l'été 1999 par un consortium soudano-sino-malaisien, et dont le contrôle constitue un enjeu stratégique dans le cadre du conflit. La recrudescence des combats qui a suivi cette offensive a déclenché d'importants mouvements de population. S'il est probable que la mise en exploitation des zones pétrolières elle-même a également été à l'origine de déplacements de populations, les chefs de mission de l'Union européenne en poste à Khartoum, qui se sont rendus sur place, n'ont pas constaté l'existence d'exactions lors de leur visite. La communauté internationale, néanmoins soucieuse des conditions d'exploitation des ressources pétrolières, a fait part à plusieurs reprises de ses préoccupations aux autorités soudanaises, notamment dans le cadre de la commission des droits de l'homme des Nations unies où un projet de résolution est présenté depuis plusieurs années par l'Union européenne. Aucune entreprise française n'est actuellement engagée dans des activités d'exploitation pétrolière au Soudan.

## Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Dominati](#)

**Circonscription :** Paris (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71426

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 7 janvier 2002, page 18

**Réponse publiée le** : 18 février 2002, page 874